

Décision

Générale

colonial

Décision n° 374 Personnel européen.

n° 374

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 juin 1942

Numéro JO

n° 547 du 30/06/1942

Date du numéro

30 juin 1942

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire journalier de M. Marianos (Anas-tase) est porté à 140 francs pour compter du 1er juillet 1942.